



# École Saint Pierre Du Rondeau



## HABITANTS DE GRENOBLE Elèves de maternelle

**IMPORTANT : La Mairie nous demande de recenser cette année 2024, les Habitants de Grenoble pour les élèves des classes maternelles.**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_ CLASSE \_\_\_\_\_

Adresse : .....

.....38..... GRENOBLE.

☞ Joindre un justificatif de domicile (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023) ;

☞ Dans le cas de parents séparés : l'adresse du réel lieu d'habitation de l'enfant doit être justifiée, avec si nécessaire, la copie du jugement attribuant la garde à l'un ou l'autre parent.

☞ En cas de garde alternée : une copie du jugement doit également être produite lorsque l'un des parents ne réside pas à Grenoble.

**CE DOCUMENT AINSI QUE L'AVIS D'IMPOSITION 2024 sur les revenus 2023, est à rendre pour le lundi 16 Septembre 2024 terme de rigueur.**

La Direction